

L'INTERDICTION DU PORTABLE À L'ÉCOLE

Les téléphones portables seront interdits à la rentrée dans les écoles, les collèges et dans certains lycées : le Parlement a voté définitivement lundi, après un ultime passage devant l'Assemblée, une proposition de loi qui était un engagement présidentiel.

Le Ministre de l'Éducation M. Blanquer, qui a épinglé des « contradictions » dans les arguments des oppositions, a vanté une loi « d'entrée dans le XXI^e siècle » qui « envoie un message à la société française », mais aussi à l'international, avec « d'autres pays intéressés ». Ce n'est pas l'avis des socialistes, des Insoumis et des communistes qui se sont abstenus devant « une opération de communication » qui « ne va rien changer ».

Près de neuf jeunes sur dix de 12 à 17 ans possèdent un téléphone portable en France. Or l'usage du portable perturbe la capacité d'attention en classe, le climat scolaire, réduit l'activité physique dans les cours de récréation, quand il n'expose pas des contenus violents ou pornographiques, ont insisté ceux qui sont contre l'utilisation du portable à l'école. Le texte interdit l'usage de tout objet connecté (portable, tablette, montre. etc.) dans les écoles et collèges. Mais il prévoit des exceptions « pour des usages pédagogiques » – jusqu'alors prohibés –, laissés à l'appréciation de chaque établissement dans son règlement intérieur, ou pour les enfants handicapés.

Les activités liées à l'enseignement, mais à l'extérieur, comme le sport, seront aussi concernées.

Les lycées auront la possibilité, mais pas l'obligation, d'inscrire l'interdiction, totale ou partielle, dans leur règlement intérieur.

D'après *Le Point.fr*, 31/07/2018 (texte adapté)

QUESTION 1. Compréhension du texte. Indiquez vrai ou faux d'après le texte :

- 1.1. Les téléphones portables seront interdits dans tous les établissements scolaires.
a) Vrai b) Faux
- 1.2. Le Ministre de l'Éducation a fait éloge de cette loi.
a) Vrai b) Faux
- 1.3. La France n'est pas le seul pays à s'intéresser à cette loi.
a) Vrai b) Faux
- 1.4. Les socialistes ont voté contre ce loi.
a) Vrai b) Faux
- 1.5. Presque tous les jeunes de 12 à 17 ans possèdent un téléphone portable en France.
a) Vrai b) Faux
- 1.6. Le téléphone portable est le seul appareil électronique interdit dans les écoles et collèges.
a) Vrai b) Faux
- 1.7. Le règlement intérieur de chaque établissement scolaire pourra décider les usages exceptionnels des appareils électroniques.
a) Vrai b) Faux
- 1.8. Les activités éducatives menées à l'extérieur ne seront pas concernées par cette loi.
a) Vrai b) Faux

QUESTION 2. Trouvez dans le texte un synonyme pour les mots suivants :

- a) Finalement : _____
- b) Dernier : _____
- c) Accord : _____
- d) Incohérences : _____
- e) Rebelles : _____
- f) Cependant : _____
- g) Ambiance : _____
- h) Branché : _____
- i) Évaluation : _____
- j) Enregistrer : _____

QUESTION 3. Répondez aux consignes en faisant les transformations nécessaires :

3.1. Mettez la phrase à la voix passive :

Le texte interdit l'usage de tout objet connecté.

3.2. Mettez les mots soulignés à la forme affirmative :

Une opération de communication qui ne va rien changer.

3.3. Mettez la phrase au passé composé :

Mais il prévoit des exceptions.

3.4. Remplacez les mots soulignés par un pronom :

Les lycées auront la possibilité d'inscrire l'interdiction dans leur règlement.

QUESTION 4. Lisez le texte et répondez aux consignes suivantes :

4.1. Proposez un titre différent.

4.2. Résumez le texte. (50 mots)

QUESTION 5. Rédaction : Êtes-vous pour ou contre le portable dans les établissements scolaires ? Argumentez votre réponse. (75 à 100 mots).